

PLANCHERS DE BOIS MASSIF

MÉTHODE DE POSE

RESPONSABILITÉS DE L'INSTALLATEUR / PROPRIÉTAIRE

LES PLANCHERS DE BOIS FRANC SONT FABRIQUÉS À PARTIR DE PRODUITS DE LA NATURE ET CHAQUE LAME EST UNIQUE. POUR CETTE RAISON, LE PRÉ-ASSEMBLAGE EST ESSENTIEL : PUISQUE CHAQUE LAME DE BOIS EST UNIQUE, IL EST RECOMMANDÉ D'ASSEMBLER LES LAMES AVANT LEUR POSE PERMANENTE POUR AGENCER LES NUANCES DE COULEUR.

Les planchers de bois franc préverni du fabricant sont produits conformément aux normes agréées dans l’industrie, qui admettent au plus 5 % d’imperfections. Avant l’installation de tout produit pour plancher de bois franc, le poseur doit s’assurer que la surface du sous-plancher correspond ou surpasse les normes fixées dans les instructions du fabricant des planchers de bois franc préverni et les règles de l’art. **UNE FOIS POSÉE, UNE LAME EST CONSIDÉRÉE COMME ACCEPTÉE PAR L'INSTALLATEUR ET LE PROPRIÉTAIRE.**

Le fabricant des planchers de bois franc préverni se dégage de toute responsabilité quant aux défaillances d’installation découlant ou résultant de la déficience du sous-plancher ou de l’environnement de travail lors de l’installation. Le poseur et le propriétaire d’un plancher de bois franc préverni ont la responsabilité de l’inspection finale quant à la catégorie, à la qualité de fabrication et au vernis appliqué en usine. Le poseur doit rejeter, installer dans un endroit peu visible ou encore, couper les lames pour lesquelles il a un doute. L’utilisation de teinture ou de bâtonnets de cire pour les retouches pendant la pose est acceptée comme pratique normale. À l’achat, ajouter 5 % à la superficie réelle pour compenser les pertes dues au découpage et aux imperfections.

OUTILS

- Cloueuse à bois franc, pneumatique ou manuelle
- Clous de 2 po (50 mm) pour planchers de bois franc
- Maillet de caoutchouc
- Scie à onglets ou scie circulaire
- Perceuse électrique et mèche de 3/32 po (2 mm)
- Détecteur d’humidité
- Hygromètre
- Marteau de menuisier
- Équerre
- Crayon
- Cordeau à craie
- Chasse-clou
- Ruban à mesurer
- Bâtonnet de cire
- Sous-plancher
- Lunettes de protection

PRÉPAREZ LA SURFACE LE SOUS-PLANCHER EST NÉCESSAIRE, CAR LES PLANCHERS DE BOIS FRANC PRÉVERNI NE DOIVENT PAS ÊTRE INSTALLÉS DIRECTEMENT SUR LE BÉTON OU LE CIMENT NI DANS DES PIÈCES CHAUFFÉES PAR UN SYSTÈME RADIANT. Les sous-planchers ou planchers existants qui sont endommagés doivent être remplacés. Il est recommandé de poser du papier asphalté (15 lb-6 kg) sur les planchers de béton et du papier de construction (15 lb-6 kg) sur les sous-planchers de bois. Le taux d’humidité du sous-plancher ne doit pas dépasser 12 % et l’écart entre le taux d’humidité du sous-plancher et celui des lames de plancher à poser ne doit pas excéder 4 %.

Le propriétaire doit prendre les mesures appropriées (ouvrir les fenêtres, augmenter le chauffage, etc.) pour respecter cette norme, y compris reporter l’installation au besoin. **Utilisez un détecteur d’humidité pour vérifier si les taux d’humidité du plancher et du sous-plancher respectent les barèmes.** Des feuilles de contreplaqué de 5/8 po (16 mm) au minimum, selon l’écart entre les solives, doivent être utilisées. Le sous-plancher doit être sec, sans débris ou adhésifs et de niveau. Pour obtenir une surface lisse, il faut poncer les aspérités, enfoncer

les clous et remplir les cavités puis passer l’aspirateur avant la pose. Un nouveau plancher doit être posé perpendiculaire aux solives et aux lames d’un plancher déjà installé. Pour poser des lames dans le même sens, couvrez de contreplaqué au préalable.

PRÉPAREZ L'ENVIRONNEMENT

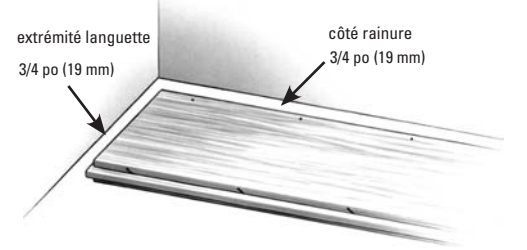
La température de la pièce doit être maintenue entre 18°C et 22°C (64°F à 72°F) au moins cinq jours avant la pose; l’humidité relative doit se situer entre 35 % et 55 %, en tout temps, avant et après la pose. Ce taux est idéal pour éviter les problèmes dus à l’humidité. Utilisez un hygromètre pour maintenir l’humidité au niveau recommandé. Ouvrez les boîtes et laissez les lames 48 heures dans la pièce afin que le bois s’adapte à son nouvel environnement. Ne pas déposer les outils et les clous sur des lames nouvellement installées; prévoir d'autres surfaces alternatives où les déposer.

PRÉPAREZ L'INSTALLATION

- Il est recommandé de commencer l’installation des lames parallèlement au mur le plus long et le plus droit, normalement un mur extérieur. L’installation peut aussi commencer près des réduits et des nez de paliers, ce qui facilitera les ajustements une fois au mur.
- Posez les lames perpendiculairement aux solives. Répartissez les lames selon un patron approximatif : utilisez les lames de plusieurs boîtes pour bien agencer les teintes et posez ensemble celles qui s’apparentent aux moulures et aux accessoires.
- Réservez, puis coupez ou posez dans des endroits peu visibles, les lames qui présentent de petites imperfections.
- Mesurez bien la pièce pour vous assurer que la dernière lame posée aura au moins un pouce (25 mm) de largeur et découpez la première au besoin.
- Enlevez plinthes et accessoires puis coupez les bas des cadres des portes et les portes si nécessaire pour y glisser les nouvelles lames.

POSEZ LES PREMIÈRES RANGÉES

• Tracez avec le cordeau une ligne parallèle au mur, à une distance égale à la largeur de la lame, en y ajoutant 3/4 po (19 mm) pour le joint de dilatation (la plinthe et le quart-de-rond le dissimuleront). Cette ligne doit aussi être tracée à un angle de 90° du mur adjacent.



- Utilisez les lames les plus droites pour débiter.
- Posez la première lame – extrémité rainure face au mur, côté languette sur la ligne, en respectant le joint de dilatation. Laissez 3/4 po (19 mm) entre le bout de la lame et le mur.
- Percez, puis clouez la lame sur le dessus à 1/4 po (6 mm) du côté le plus près du mur; clouez à tous les 12 po (300 mm) en laissant 3 po (75 mm) aux extrémités.
- Enfoncez les clous avec le chasse-clou et masquez les trous à l’aide d’un bâtonnet de cire de la même teinte que celle du plancher.
- Fixez par clouage dissimulé à l’aide de la cloueuse; si vous ne pouvez utiliser la cloueuse parce que le mur fait obstacle, percez puis enfoncez les clous à 45° dans la languette avec le marteau.
- Coupez la dernière lame des rangées de manière à ce qu’il reste 3/4 po (19 mm) entre le mur et le bout de la lame. Cette lame doit être assez longue afin qu’une fois coupée, la portion restante puisse être utilisée

pour commencer la deuxième rangée.

POSEZ LES RANGÉES

- Commencez toujours une rangée en choisissant une lame plus longue ou plus courte que sa voisine d’au moins 6 pouces (150 mm) pour éviter l’alignement des joints.
- Insérez les rainures dans les languettes avec le maillet de caoutchouc au besoin.
- Fixez par clouage dissimulé à l’aide de la cloueuse.

POSEZ LA DERNIÈRE RANGÉE

- Répétez les instructions pour la pose de la première rangée.

TERMINEZ L'INSTALLATION

- Installez les plinthes avec des clous de finition; tous les accessoires doivent être cloués au mur et non sur le plancher pour permettre aux lames de se dilater et se contracter.
- Les lames de surplus peuvent être conservées pour des réparations futures.
- Masquez les trous avec un bâtonnet de cire de la même teinte que celle du plancher.
- Passez l’aspirateur et nettoyez le plancher avec une vadrouille humide et un nettoyant pour planchers de bois franc.
- Glissez les meubles avec un morceau de tapis à l’envers ou des glissières conçues à cet effet.

NOTES IMPORTANTES

- Maintenez toujours l’humidité entre 35 % et 55 %, car le bois se dilate et se contracte selon les saisons et le taux d’humidité ambiant.
- Pour protéger vos planchers et obtenir pleine satisfaction à long terme, il est recommandé d’utiliser un déshumidificateur en été et un humidificateur durant la saison froide, car les chauffages au bois et à l’électricité assèchent considérablement l’air ambiant.
- Utilisez des produits d’entretien conçus spécifiquement pour les planchers de bois franc préverni.
- Il est recommandé d’utiliser des carpettes pour protéger les endroits passants ou les sections de plancher sujettes aux dégâts d’eau.
- Enlevez vos souliers à talons hauts en entrant. Des talons brisés ou usés peuvent même endommager des planchers de ciment.
- Gardez les griffes de vos animaux domestiques bien taillées.

GARANTIE USAGE RÉSIDENTIEL

Le choix de ce plancher est certes votre garantie de satisfaction. En effet, nos procédés exclusifs de fabrication et de finition assurent l’uniformité de nos produits et leur qualité. C’est pourquoi nous sommes fiers de garantir les lames contre tout défaut imputable à nos procédés de production lorsqu’ils sont sujets à un usage résidentiel normal. Il est important de noter que, puisque le bois est un matériau naturel, chaque lame est unique. Conformément à la norme en vigueur dans l’industrie, jusqu’à 5 % des lames peuvent présenter des variations dans l’apparence et la qualité ou des imperfections mineures.

PROTECTION

Le fabricant offre à l’acheteur original une garantie limitée à vie sur l’intégrité structurale ainsi qu’une garantie limitée de 25 ans sur l’usure complète du fini à compter de la date d’achat. Les défauts de dimension, d’usinage, de classification, de teinture et de vernissage sont assujettis à ces garanties, pourvu que le plancher demeure la propriété de l’acheteur original et que son installation soit conforme aux instructions de pose imprimées sur le guide d’installation et garantie insérés dans les boîtes, aux pratiques de l’industrie et de la *National Wood Flooring Association* (NWFFA).

La garantie du fabricant couvre les installations pour

usage résidentiel uniquement. Les lames de plancher de bois franc préverni doivent être installées seulement au rez-de-chaussée et aux étages – jamais au sous-sol ou sur des planchers de ciment ou de béton – en excluant également les pièces chauffées par un système radiant.

EXCLUSIONS ET RENONCIATIONS

LA GARANTIE NE COUVRE PAS :

- Les installations pour usage commercial ou industriel.
- Une mauvaise préparation du sous-plancher et le non-respect des instructions de pose telles que détaillées dans le présent guide.
- Des altérations aux lames telles que fabriquées à l’origine ou aux lames d’un plancher déjà installé dont les modifications ou éliminations n’ont pas été autorisées.
- Les dommages causés par des marques ou des éraflures suite à des coups, des chocs, au frottement d’objets lourds ou de matières abrasives telles que le sable et les cailloux, ainsi que par les chaussures à talons hauts et à semelles dures.
- La dégradation causée par le manque d’entretien, la négligence, la protection inadéquate ou l’usage inapproprié.
- Les problèmes résultant d’un taux d’humidité inapproprié, tels qu’un taux d’humidité du sous-plancher ou du sous-sol trop élevé, l’eau et les vadrouilles détrempées ou les dommages causés par les animaux, les insectes, les conditions environnementales extrêmes, les désastres naturels, le feu et les mouvements structuraux.
- Des méthodes et des produits d’entretien autres que ceux spécifiquement recommandés pour les planchers de bois franc préverni.
- L’usure, la diminution du lustre, les variations de la teinte et la décoloration qui surviennent normalement après des années d’utilisation et d’exposition à la lumière.
- Les variations dans les caractéristiques naturelles du bois comme le grain, la couleur, les veines minérales et les noeuds.
- Les écarts et les gerces dus aux changements de saison et au chauffage.
- Les dommages dus à des conditions ou des situations hors du contrôle du fabricant, notamment lors du transport, de l’entreposage et de l’installation.
- Les produits du fabricant déclassés (seconds), vendus « tels quels » ou par le biais de l’Internet.

Les responsabilités relatives à la manipulation et à la pose des produits du fabricant relèvent des distributeurs, des détaillants ou des installateurs. À cet effet, les instructions de pose du plancher de bois franc préverni sont imprimées avec la garantie dans le présent guide qui est inséré dans les boîtes.

RESPONSABILITÉ DU FABRICANT

Le fabricant soutient totalement la qualité de ses produits. Dans le cas où la garantie s’appliquerait, chaque situation sera évaluée individuellement afin de donner pleine satisfaction au client. Pour que l’usure de surface fasse l’objet d’une réclamation dans le cadre de la garantie, elle doit être très visible et couvrir plus de 10 % de la surface. Son obligation aux termes de cette garantie se limite uniquement à revernir, réparer ou remplacer les lames défectueuses en sus de la norme de 5 % d’imperfections de l’industrie, à la seule discrétion du fabricant, et ne peut inclure d’autres frais et dépenses directs et indirects tels que la main-d’oeuvre, les taxes applicables sur la main-d’oeuvre, le transport, les taxes applicables sur le transport et l’entreposage de la marchandise avant la pose. Ces coûts sont la responsabilité de l’acheteur. LORSQU’UNE LAME EST POSÉE, ELLE EST CONSIDÉRÉE COMME ACCEPTÉE PAR L'INSTALLATEUR OU LE PROPRIÉTAIRE. En cas de doute sur la qualité d’une lame ou s’il est impossible d’éliminer une imperfection

visible, la lame ne doit pas être installée ou peut être posée dans un endroit peu visible comme une garde-robe. Cet écrit est l’énoncé complet et exclusif de la garantie consentie à l’acheteur et son unique recours. Elle remplace toute autre déclaration légale, expresse ou tacite, ou toute autre garantie de quelque nature ou genre que ce soit, y compris mais sans s’y limiter, toute garantie sur la qualité marchande du produit, sa capacité à remplir un usage spécifique, sa durabilité, son usage approprié ou sa condition ou toute autre garantie consentie par une législation, pratique commerciale ou autre. Aucune garantie tacite ne complète les clauses de cette garantie. Le fabricant ne peut être tenu responsable de toute perte ou de tout dommage qui découle de l’utilisation du produit autre que les responsabilités décrites dans cette garantie limitée et seulement si l’acheteur a respecté toutes les conditions et les obligations dont il est responsable, comme stipulé dans la garantie limitée.

En aucun cas, le fabricant des planchers de bois franc préverni et ses fournisseurs ne peuvent être tenus responsables d’une perte ou de dommages directs, indirects, punitifs, économiques, commerciaux, accessoires ou de pertes et dommages particuliers ou de réclamations faites par des tiers, qui résultent de l’utilisation ou de la perte de l’usage du produit.

CERTAINES CONDITIONS, EXCLUSIONS ET RESTRICTIONS DÉCRITES AUX FINS DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE NE SONT PAS PERMISES OU SONT SANS EFFET DANS CERTAINES PROVINCES OU ÉTATS; CERTAINES CONDITIONS, EXCLUSIONS ET RESTRICTIONS POURRAIENT DONC NE PAS S'APPLIQUER. CETTE GARANTIE LIMITÉE CONFÈRE À L'ACHETEUR DES DROITS FACE À LA LOI, ET D'AUTRES DROITS SPÉCIFIQUES QUI PEUVENT ÊTRE DIFFÉRENTS D'UNE PROVINCE OU D'UN ÉTAT À L'AUTRE, DANS LA MESURE OU DES LOIS PROVINCIALES OU D'AUTRES LOIS MODIFIENT LES EXCLUSIONS ET RESTRICTIONS DÉCRITES AUX PRÉSENTES. SI DE TELLES LOIS S'APPLIQUENT, LES RESTRICTIONS ET LES DOMMAGES IMPLIQUÉS DE LA GARANTIE LIMITÉE SERONT EXCLUS. LESDITES GARANTIES ET RESTRICTIONS SUR LES DOMMAGES SE LIMITERONT DONC À LA DURÉE DES GARANTIES LIMITÉES EXPRESSÉMENT DÉCRITES DANS LES PRÉSENTES.

Aucune des parties de la garantie limitée, telles que décrites par les présentes, ne peut être cessible ou transférable et seul l’acheteur initial peut bénéficier des protections de la garantie limitée. Aucun distributeur, détaillant, installateur, représentant, agent ou employé associé au fabricant, directement ou indirectement, ne peut, en aucun cas ou en toute circonstance, modifier ou bonifier les conditions, exclusions ou restrictions stipulées par écrit dans la présente garantie limitée.

ENREGISTREMENT D'UNE PLAINTE

Une plainte conforme aux conditions de la garantie du fabricant en usage résidentiel doit être déposée au détaillant autorisé du fabricant où l’achat a été effectué. La plainte doit être soumise durant la période couverte par la garantie et au plus tard 30 jours après qu’un problème a été constaté. La plainte doit être approuvée par un représentant autorisé du fabricant avant toute modification ou réparation au plancher. Il est recommandé de conserver en lieu sûr la preuve d’achat qui indique la quantité de lames achetées, l’étiquette de l’emballage contenant la description et le code du produit. Le fabricant se réserve le droit de vérifier la date d’achat et l’identité de l’acheteur original. CETTE GARANTIE LIMITÉE S'APPLIQUE EXCLUSIVEMENT AUX LAMES DU FABRICANT ET À AUCUN AUTRE PRODUIT.

Imprimé au Canada

(04-08)